

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par la société « AEQH40 GmbH » du contrôle exclusif de la société « Rheinmetall Automotive AG »

Conformément à l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur** : la société « AEQH40 GmbH ».
- **La cible** : la société « Rheinmetall Automotive AG », en ce comprises ses filiales directes et indirectes et ses participations dans des entreprises communes.

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Secteur de la fabrication de solutions destinées aux secteurs de l'automobile et de l'industrie.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 09 septembre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique relatif à la prise du contrôle exclusif par la société « AEQH40 GmbH » du contrôle exclusif de la société « Rheinmetall Automotive AG », en ce comprises ses filiales directes et indirectes et ses participations dans des entreprises communes, et ce, à travers l'acquisition de son capital social et des droits de vote associés, auprès du cédant, la société « Rheinmetall AG ».

« AEQH40 GmbH » est une société à responsabilité limitée de droit allemand, immatriculée au registre du commerce du tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRB 304299 et dont le siège social est situé au n° 9, Gabrielenstraße, 80636 Munich, Allemagne. AEQH40 GmbH est une société holding entièrement détenue indirectement par AEQUITA Management SE. AEQUITA Management SE est une société européenne immatriculée au registre du commerce du tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRB 240845, et dont le siège social est situé au n° 9, Gabrielenstraße, 80636 Munich, Allemagne. AEQUITA Management SE est l'entité de contrôle ultime qui assure la gestion d'AEQUITA SE & Co. KGaA, une société d'investissement fondée en 2018 et constituée selon le droit allemand, immatriculée au registre du commerce du tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRB 245848, et dont le siège social est situé au n° 9, Gabrielenstraße, 80636 Munich, Allemagne. Cette société investit notamment dans des opérations de carve-out d'entreprises, des transmissions d'entreprises et des opérations de restructuration.

Rheinmetall Automotive AG » est une société anonyme (Aktiengesellschaft) de droit allemand, immatriculée au registre du commerce du tribunal local de Stuttgart sous le numéro HRB 109233 et dont le siège social est situé à Neckarsulm, Allemagne et a pour adresse professionnelle Karl-Schmidt-Str. 2-8, 74172 Neckarsulm, Allemagne. Rheinmetall Automotive AG, en ce comprises ses filiales directes et indirectes, est un fabricant mondial de solutions destinées aux secteurs de l'automobile et de l'industrie, exerçant également des activités sur le marché des pièces de rechange. Ses activités couvrent notamment la fabrication de composants destinés aux moteurs à combustion interne, aux véhicules hybrides et électriques à énergie nouvelle, de pièces automobiles hors moteurs ainsi que de composants non automobiles reposant sur des technologies connexes. Ses activités couvrent l'ensemble de

la chaîne de valeur, depuis le développement de produits et l'ingénierie jusqu'à la fabrication, l'assemblage, les essais, la logistique et la distribution. Rheinmetall Automotive AG détient une participation de contrôle conjoint dans deux entreprises communes établies en Chine, actives dans la fabrication de pompes et de pièces moulées en aluminium destinées au marché automobile chinois.

Fait à Rabat, le 28 août 2026.